

Québec, le 10 janvier 2011

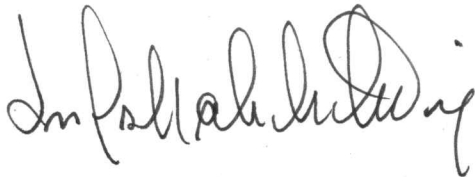
Madame Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : Réponse à la question 1 (DQ34)**

Chère collègue,

Le 20 décembre 2010, vous nous avez fait parvenir deux questions dans le cadre de l'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Vous trouverez ci-joint la réponse à la première question concernant les superficies des terres du domaine de l'État et des propriétés privées visées par les permis de recherche émis pour l'exploration du gaz de shale.

Veuillez agréer, Chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Yves Laliberté, ing., M.Sc.  
Coordonnateur de l'exploration

**COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

**Questions complémentaires du 20 décembre 2010 (DQ-34)**

---

***1. Quelles sont les superficies des terres du domaine de l'état et des propriétés privées visées par les permis de recherche émis pour l'exploration du gaz de shale d'Utica ?***

La superficie totale du territoire couverte par les permis de recherche pour le pétrole, la gaz naturel et les réservoirs souterrains pour le shale d'Utica est de 20 581 km<sup>2</sup>. Les permis se superposant au territoire privé représentent 18 993 km<sup>2</sup> (92,3 % de la superficie totale), alors que les permis se superposant au territoire public couvrent 1 588 km<sup>2</sup> (7,7 % de la superficie totale).